

> **Manifestation internationale le 1^{er} juin Les peuples unis contre la Troïka**

Suite à l'initiative de citoyen-nes du Portugal, de Grèce, d'Espagne et de France, nous relayons auprès des citoyen-nes, associations, mouvements, organisations politiques et syndicats de France, l'appel à une manifestation internationale contre la Troïka* le 1^{er} juin prochain.

*Troïka : Commission Européenne,
Fonds Monétaire International,
Banque Centrale Européenne*

Cette initiative a été lancée à Lisbonne le 26 mai dernier par des militant-es de cinq pays européens, dont le mouvement portugais « *Que se lixe a Troika* » (« *Que la Troïka aille se faire foutre* ») qui a déjà mobilisé plus d'un million de personnes dans les rues du Portugal les 15 septembre et 2 mars derniers.

Partout où elle a déjà sévit (Grèce, Portugal, Irlande et Chypre), la Troïka sème le chômage de masse, la misère, la pauvreté, privatise tout ce qui est rentable, détruit la culture, les systèmes de santé et l'école publique. Elle condamne des hommes et des femmes chaque fois plus nombreux à l'émigration forcée, source de concurrence entre pauvres et encore plus pauvres que soi. >>>

Sommaire

- > Manifestation à Paris le 1/6 « le droit au travail » **P 1-2**
- > Un rapport à la sauce Chatel **P 2**
- > La rémunération des agents de catégorie C.. **P 3**
- > Garantie individuelle de pouvoir d'achat 2013 **P 3**
- > l'altersommet d'Athènes les 7 et 8 juin ... **P 4-5-6-7**
- > Affectation des PLP-TZR en collège en dehors de leur(s) discipline(s) .. **P 8-9**
- > La maternité des Bluets à Paris **P 9**
- > Être tuteur ou tutrice **P 10**

>>> Sous son empire, nous sommes condamnés à la récession et plongés dans le cercle infernal de l'endettement, dont nous devenons les esclaves. Là où elle ne sévit pas encore, les gouvernements anticipent des mesures d'austérité, de privatisation et de démantèlement des droits sociaux.

Parce que personne ne doit rester seul-e face à la crise, nous devons exprimer par

tout, toutes et tous ensemble en Europe, notre refus des politiques d'asservissement des peuples. Nous – citoyen-nes, mouvements, syndicats, organisations, représentant-es de collectivités, groupes formels ou informels - appelons à répondre à cet appel à mobilisation. ■

Un rassemblement sera organisé à Paris, le samedi 1^{er} juin, à 14h.

UN RAPPORT À LA SAUCE CHATEL >

Communiqué FSU
le 22 mai 2013

S'exprimant sur l'ensemble des questions de gestion des enseignants, la cour des comptes vient de publier un rapport prônant « une réforme d'ensemble ».

Dans la droite ligne des orientations les plus libérales du précédent gouvernement, les analyses et recettes prônées par les rapporteurs ne font que réactiver d'anciennes préconisations.

Ignorant les évolutions du système éducatif, les gains obtenus dans la qualification des jeunes, le rapport fait fi de l'impact des taux d'encadrement. Comment en effet croire qu'on peut contribuer efficacement à lutter contre les difficultés de nombre d'élèves sans diversifier les situations d'apprentissage, que travailler avec 35 ou 15 élèves est indifférent ?

Méconnaissant volontairement les réalités, le rapport préconise une affectation et une définition du temps de travail des enseignants par les directeurs d'école et les chefs d'établissement, ce qui ouvrirait la porte au clientélisme et ne ferait qu'aggraver les inégalités entre territoires et établissements. Au lieu de s'intéresser à la question de la formation des enseignants afin de travailler à la réussite de tous les élèves, le rapport préconise une gestion opposant les enseignants entre eux et en-

térinant l'idée d'objectifs différents selon les élèves et les territoires scolaires.

Quant à la mise en concurrence des personnels procédant de l'individualisation des rémunérations, chacun voit bien en quoi elle est antinomique avec le travail collectif.

Que cherche la cour des comptes ? Justifier les 80 000 emplois supprimés les 5 dernières années, remettre en cause les 60 000 créations de postes prévues ? Le véritable enjeu pour le système éducatif français consiste à lutter contre le poids des inégalités sociales sur

les parcours scolaires, assurer à tous une culture commune. Cela ne se fera pas à coups d'injonctions, contre les personnels, ni par des techniques de gestion indifférentes aux réalités des métiers. C'est en recréant de la mixité sociale, en faisant évoluer contenus d'enseignement et pratiques, en améliorant la formation que l'on pourra relever ces défis.

S'il est indispensable d'améliorer la gestion des enseignants, ceci doit se faire selon des principes de transparence, d'équité, de travail collectif et non avec une logique managériale de mise en concurrence.

Ce document relève plus, dans sa démarche et dans ses conclusions, d'une expression d'un club politique que d'une institution française de la République. ■

RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES QUI OUVRE LA PORTE AU CLIENTÉLISME, À LA CONCURRENCE, VOIRE À LA JUSTIFICATION DES SUPPRESSIONS DE POSTES

CATÉGORIE C : LE COMPTE N'Y EST PAS >

Le ministre de la Fonction publique convoquait ce jour une première réunion relative aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations. Cette négociation fait suite à la phase de bilan des derniers mois et au mandat donné le 7 février par le premier ministre.

Si le constat est partagé concernant la désstructuration de l'ensemble de la grille de catégorie C, sans véritable perspective de carrière, consécutive aux non-prises en compte des augmentations consécutives du SMIC et au gel du point d'indice de la Fonction publique, les propositions initiales du gouvernement se limitent à un saupoudrage et ne répondent en rien aux attentes des agents concernés.

La proposition d'une augmentation au 1^{er} janvier 2014 limitée à 2,3 % pour le bas de la grille (27,02 euros mensuels nets) n'est pas à la hauteur du naufrage des rémunérations de la catégorie C, en particulier pour les plus faibles échelles de rémunération.

GARANTIE INDIVIDUELLE DE POUVOIR D'ACHAT 2013 : L'ARRÊTÉ PUBLIÉ >

Cette année, la « garantie individuelle de pouvoir d'achat » sera automatiquement versée à ceux des agents de la Fonction publique, titulaires et non titulaires employés de manière continue sur la période de référence, dont le pouvoir d'achat du traitement a régressé entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2012.

L'indemnité est versée automatiquement et elle est prise en compte pour la retraite additionnelle hors plafond. Les collègues placés en congé de maladie ordinaire, longue maladie et longue durée, à demi-traitement ou en temps partiel thérapeutique perçoivent la totalité de l'indemnité. Aucun abattement ne doit être opéré sur le montant de la GIPA.

La FSU attend au contraire qu'une politique de reconnaissance du travail réalisé par les agents, permettant effectivement un droit à la carrière et à une rémunération digne des qualifications, trouve une traduction concrète entre autres par une augmentation significative des indices mais également par celle de la valeur du point. Elle a proposé différentes pistes complémentaires d'amélioration des rémunérations et des carrières comme la réduction du nombre des grades de la catégorie C, l'harmonisation vers le haut et l'intégration des indemnités dans les traitements.

En parallèle de ce chantier conjoncturel pour la catégorie C, la FSU revendique l'attribution immédiate de points d'indice de manière uniforme pour tous les agents de la Fonction publique.

Prenant acte du mécontentement unanime des organisations syndicales, l'administration s'est engagée à faire de nouvelles propositions.

La FSU attend du gouvernement qu'il réponde à l'urgence sociale que constitue la faiblesse des rémunérations et du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C de la Fonction publique. ■

Appréciable pour celles et ceux à qui elle est versée, elle n'est cependant fondée que par la politique gouvernementale de baisse du pouvoir d'achat du point d'indice des traitements. Elle ne résout pas le problème des agents en début et milieu de carrière qui voient leur situation se dégrader par rapport à celle de leurs aînés.

Pour mémoire, la FSU, considérant que cette indemnité ne pouvait être appréciée indépendamment du refus gouvernemental de revaloriser le point d'indice au niveau de l'inflation, n'a pas signé le relevé de conclusion créant la GIPA. Le ministre du budget et de la Fonction Publique en avait d'ailleurs souligné le caractère individuel. Elle ne traite pas du problème de la dégringolade de la grille indiciaire qui conduit à ce que les générations de fonctionnaires plus jeunes soient moins rémunérées que leurs aînés. ■

Communiqué FSU
le 21 mai 2013

POUR CALCULER LE
MONTANT DE LA GIPA 2013
<http://www.fsu.fr/Calcul-du-montant-de-la-GIPA-2013.html>

Sources :

> La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été instituée par le décret 2008-539.

> L'arrêté du 18 avril 2013 fixant au titre de l'année 2013 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat a été promulgué au journal officiel du 4 mai dernier.

*l'altersommet d'Athènes
les 7 et 8 juin*



Calendrier et informations :
<http://www.altersummit.eu>

Contact :
"<mailto:info@altersummit.eu>"

MANIFESTE DES PEUPLES >

L'Europe est au bord du gouffre. Les politiques d'austérité ruinent les peuples, menacent la démocratie et démantèlent notre modèle social. Les inégalités croissantes sapent la cohésion sociale. La crise écologique s'accroît et de graves crises humanitaires frappent les pays les plus touchés. Les femmes et les jeunes sont frappés de plein fouet. Des méthodes de plus en plus autoritaires sont appliquées par une oligarchie européenne pour maintenir un système néolibéral en faillite, malgré les résistances et protestations populaires. La démocratie et la paix sont menacées ; Le nationalisme, ainsi que les discriminations religieuses, racistes, homophobes ou sexistes se développent à mesure que la crise s'approfondit chaque jour davantage. L'existence même de l'Union européenne est menacée par des politiques qui mettent à mal la solidarité entre les peuples.

Il est désormais urgent de refonder l'Europe sur des principes d'égalité, de solidarité, et de véritable démocratie. Les gouvernements européens et institutions de l'UE gouvernement actuellement pour le compte des marchés financiers au mépris de la souveraineté populaire : ils doivent être placés sous contrôle démocratique. L'intérêt général doit primer, ainsi que la satisfaction des besoins sociaux et écologiques. Ces principes sont les bases sur lesquelles nous formulons nos revendications pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe, solidaire avec les autres peuples du monde.

En finir avec l'esclavage de la dette

La dette publique résulte de choix économiques et politiques qui sont toujours à l'ordre du jour des gouvernements et institutions européens : des décennies de réformes fiscales et de cadeaux fiscaux ont délibérément bénéficié aux plus riches et fait exploser les dividendes des grands groupes ; les pouvoirs publics, avec l'ar-

gent public, ont renfloué bon nombre de banques privées – lesquelles ont été laissées libres de spéculer sur les obligations d'État ; les politiques d'austérité ont étranglé les ménages et des petites entreprises, aggravant la récession ; la corruption ou la collusion entre élus et intérêts privés a contribué au gaspillage de l'argent public. La dette privée, quant à elle, résulte dans de nombreux pays d'un endettement des ménages promu à tort et à travers par le système financier et les gouvernements pour soutenir la consommation privée et compenser la baisse des salaires réels.

Les mesures prises par les institutions et gouvernements européens visent à faire payer cette dette par les peuples. Une partie non négligeable de ces dettes peut pourtant être considérée comme illégitime, dans la mesure où elle a été contractée sans égards pour le bien commun. Il est désormais évident que de nombreux

pays ne pourront jamais rembourser ces dettes.

Les droits humains passent avant le service des dettes, et les besoins humains avant le profit. Des mesures immédiates doivent être prises au niveau européen pour libérer les peuples de la pression

**NOS REVENDICATIONS
COMMUNES ET URGENTES
POUR UNE EUROPE DÉMOCRATIQUE,
SOCIALE, ÉCOLOGIQUE ET FÉMINISTE !
METTONS UN TERME
À L'AUSTÉRITÉ
ET EXIGEONS UNE VÉRITABLE
DÉMOCRATIE !**

des marchés financiers et du chantage à l'austérité ; elles doivent s'accompagner de politiques fiscales, monétaires et budgétaires pour sortir durablement les pays européens du piège de la dette.

Revendications communes et urgentes

> Annuler en urgence les memoranda imposés par la Troïka aux pays surendettés. Annuler une part importante de leur dette publique, sans porter préjudice aux petits épargnants ou aux retraités. Les banques et le secteur financier doivent être mis à contribution. Les montants à annuler doivent être définis démocratiquement. Les audits citoyens peuvent être, à ce titre, un outil efficace.

Suspendre les paiements jusqu'à ce que les populations soient protégées contre la pauvreté et le chômage, que le développement économique >>>

>>> et la transition écologique soient assurés, et que les services publics, les droits économiques et sociaux soient renforcés.

> Mettre en œuvre une taxation exceptionnelle sur les grandes fortunes.

> Exiger de la banque centrale européenne, et d'autres institutions bancaires européennes, qu'elles prêtent directement aux États à des taux très bas et sous contrôle démocratique, sans que ces prêts ne soient conditionnés à des « réformes » structurelles néolibérales.

Pour une Europe écologique et sociale : stop à l'austérité !

Partout en Europe, et en particulier au Sud et à l'Est, les institutions et gouvernements européens imposent des politiques d'austérité brutales, soi-disant afin de réduire les dettes. Des populations entières sont surendettées, les budgets publics sont dramatiquement réduits dans bien des domaines essentiels, des investissements précieux, scientifiques ou industriels, sont abandonnés alors qu'ils pourraient contribuer à la transition écologique et sociale.

Imposées par les institutions et gouvernements européens, les politiques d'austérité créent une spirale destructrice : économies laminées, aggravation des dettes, du chômage, de la crise écologique et du sacage des campagnes, des terres et du travail paysan. Une minorité continue pourtant de s'enrichir. Aujourd'hui, 10% des européens possèdent plus de la moitié des richesses. Ces politiques d'austérité injustes contribuent à maintenir ces inégalités, ainsi que le modèle néolibéral qui détruit la planète et menace les droits démocratiques et sociaux.

Nous voulons un renversement complet de ces politiques, nous exigeons un autre modèle de société qui garantisse la justice sociale, l'égalité, une juste répartition de la richesse, la soutenabilité écologique et la protection des biens communs.

Revendications communes et urgentes :

> Mettre un terme à l'austérité, qui nous enfonce dans la récession. Refuser ou annuler les traités et règlements qui l'imposent, comme le Pacte Budgétaire, le « Six-pack » et le « Two-pack » ou encore le

Pacte de compétitivité en discussion. Les déséquilibres commerciaux au sein de la zone euro doivent être réduits par un ajustement des pays en excédent et non en imposant l'austérité aux pays en déficit. La politique budgétaire doit rester l'objet de choix démocratiques.

> Assurer la justice fiscale avec une taxation juste et progressive des revenus, des fortunes, et des profits des entreprises avec des taux minimaux effectifs dans tous les pays européens. Revenir sur les augmentations des taxes sur la consommation, les réduire sur les produits de première nécessité. Interdire les paradis fiscaux et renforcer la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.

> Développer à l'échelle européenne, sous contrôle social, des programmes d'investissement dans la transition écologique et sociale. Cette transition doit reposer sur une politique industrielle et agricole qui réponde aux défis de la crise écologique ainsi qu'au besoin de créer des millions d'emplois de qualité. Ces programmes doivent miser sur des activités d'intérêt général, écologiquement soutenables et socialement utiles, et notamment l'éducation, la transition énergétique, les transports publics, la souveraineté alimentaire. Dans le même temps, les budgets militaires doivent être réduits, ainsi que les dépenses socialement ou écologiquement nuisibles. Le budget de l'UE et celui des États doivent être réorientés dans le même sens.

> Renforcer et développer les biens communs sociaux et environnementaux, redéfinir et développer les services publics, notamment dans les domaines de la santé, de la recherche, de l'éducation, de la petite enfance, du transport, de l'énergie, de l'eau, du logement public, de l'information et de la

culture... Stopper ou revenir sur les privatisations de ces services qui doivent relever du secteur public ou coopératif et être gérés démocratiquement.

Les politiques d'austérité s'attaquent à nos droits économiques et sociaux et notre protection sociale. Elles entraînent la chute du niveau de vie, jusqu'à provoquer des catastrophes

>>>

**DES DROITS POUR
TOUTES ET TOUS :
NON À LA PRÉCARITÉ
ET À LA PAUVRETÉ !**



humanitaires dans certains pays. Leurs conséquences sont le chômage massif, la dégradation des conditions de travail et de vie. La pauvreté explose : aujourd'hui, 120 millions d'européen-nes sont pauvres. À la faveur de la crise, ces politiques vont encore plus loin. Elles s'attaquent au droit du travail et au rôle des syndicats, et notamment à leur droit d'agir et de négocier collectivement. Elles imposent le principe de la compétitivité pour mieux diviser les peuples, diminuer les salaires, augmenter les profits et transformer la nature et les activités humaines en marchandises. Les accords de libre-échange contribuent au dumping fiscal, social et écologique.

Les personnes précaires, qu'elles soient actives ou au chômage, handicapées, retraitées, sont les plus touchées. Parmi ces précaires, les femmes, les jeunes et les migrant-es sont en première ligne. Les femmes sont particulièrement affectées par les attaques sur le droit du travail et doivent aussi en partie compenser la démolition des services publics. Les migrant-es se voient nier leurs droits fondamentaux et une génération entière de jeunes européen-nes est frappée par une régression sociale sans précédent.

Nous voulons que chaque citoyenne et citoyen dispose de droits démocratiques, économiques, environnementaux et sociaux effectifs.

Revendications communes et urgentes :

> Restaurer la liberté de négociations et d'actions collectives ; rétablir les conventions collectives et le droit du travail mis à mal par les plans d'austérité. Garantir la démocratie sur les lieux de travail. Respecter les normes de l'OIT et de la Charte Sociale Européenne y compris aux travailleurs et travailleuses migrant-es. Mettre un terme au travail précaire.

> Mettre fin au dumping salarial et social en Europe et dans le monde, notamment par le biais d'accords internationaux; construire un socle commun de garanties collectives en Europe, assurant un haut niveau de protection sociale et de droits économiques pour toutes et tous.

> Augmenter les salaires. Instaurer un salaire minimum suffisant, fixé dans chaque pays par la loi ou par des conventions col-

lectives contraignantes, et un revenu minimum suffisant pour une vie digne. Réduire la durée du travail sans perte de salaire, et assurer un partage équitable des tâches domestiques non-payées. Promouvoir le droit de toutes et tous à un emploi dans des conditions de travail acceptables. Réduire fortement le différentiel de salaires au sein d'une même entreprise.

> Protéger le droit au logement décent des ménages endettés, et plus généralement de toute la population. Assurer l'accès effectif à des services de santé et de prévention pour toutes et tous.

> Imposer l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de salaires, de pension et de carrière professionnelle. Interdire toute discrimination au travail basée sur le genre, l'origine ethnique, la nationalité, ou l'orientation sexuelle. Prendre des mesures fortes contre les violences faites aux femmes.

> Renforcer le statut social et politique des migrant-es. Revenir sur les politiques de criminalisations des migrant-es et des réfugié-es. Assurer les droits des migrant-es et le droit d'asile, fermer les camps de rétention, mettre un terme aux opérations de l'agence FRONTEX.

**Pour la démocratie économique :
les banques au service de l'intérêt général**

L'écroulement du système bancaire privé de 2008 n'était pas un accident, mais la conséquence des errements d'un secteur financier au service exclusif des actionnaires et des spéculateurs au détriment de l'intérêt public. Depuis des décennies, les gouvernements ont non seulement toléré, mais aussi organisé cette logique, en cédant à toutes les exigences des multinationales de la finance ; et en privatisant banques ou caisses d'épargne publiques (ou coopératives), qui étaient jusque-là orientées vers des activités économiques régionales et utiles. L'absence de régulation a par ailleurs permis à des organisations criminelles de blanchir leurs profits considérables et de les investir librement.

Face à l'écroulement du système bancaire, les gouvernements ont injecté des milliards d'euros pour sauver les banques et leur ont offert des garanties >>>

>>> inconditionnelles, sur le dos des contribuables. La suprématie des barons de la finance s'en est trouvée confortée. Nous exigeons que les banques servent l'économie, la société et l'environnement : les gouvernements et les institutions européennes doivent dès à présent prendre toutes les mesures pour en finir avec le pouvoir démesuré des institutions financières, via une réglementation drastique de la finance et/ou une mise sous contrôle démocratique des banques.

Revendications communes et urgentes :

> Renégocier les garanties disproportionnées accordées aux banques privées, et exercer un contrôle public sur les faillites des banques pour éviter les effets négatifs sur la société. Les actionnaires et créanciers de ces banques doivent être mis à contribution. Les banques ainsi sauvées doivent être mises sous contrôle social.

> Imposer une régulation stricte et effective des banques et des institutions financières. Séparer complètement les banques de dépôt et les banques d'affaires. Interdire le recours aux paradis fiscaux et à toutes activités hors-bilan. Abolir le secret bancaire. Taxer les transactions financières et restaurer le contrôle des mouvements de capitaux. Les banques « trop grandes pour faire faillite » doivent être démantelées.

> Mettre en place un contrôle démocratique et social des banques et institutions financières. Orienter le crédit vers des activités créatrices d'emplois qui participent du développement écologique et social. Prioriser et encourager les établissements de crédit publics, mutualistes ou coopératifs.

Les politiques actuellement mises en œuvre en Europe représentent une menace pour la démocratie. Le débat démocratique est muselé, les répressions se multiplient contre les mouvements sociaux et les divisions entre les peuples et les pays s'accroissent. La conséquence prévisible est la montée des mouvements racistes, d'extrême droite voire fascistes qui exploitent le ressentiment, en le dirigeant contre les migrant-es, les pré-

caires, les minorités, les étranger-es ou les autres peuples européens. Pour défaire ces mouvements, il faut d'abord en finir avec l'austérité.

Les alternatives existent : nous devons créer le rapport de force pour les imposer, et pour réinventer une véritable démocratie économique et sociale en Europe ; c'est notre responsabilité.

> Parce que nous refusons d'être gouvernés par une oligarchie auto-proclamée de dirigeant-es européen-nes.

> Parce que nous refusons l'exploitation des peuples et de la nature en Europe comme dans le reste du monde.

> Parce que nous refusons que l'Europe contribue à la militarisation et aux conflits armés.

> Parce que nous voulons mettre fin à l'oppression et à l'exploitation des femmes, et en finir avec le patriarcat.

> Parce que nous voulons une véritable démocratie, une vraie participation et la souveraineté du peuple.

> Parce que nous voulons une société qui donne la priorité aux besoins écologiques et sociaux.

Nous construisons un mouvement unitaire pour une Europe démocratique, sociale, écologique et féministe !

Pour soutenir et renforcer les luttes des peuples nous rassemblons nos forces et nous battons ensemble pour faire de nos revendications des réalités par des actions nationales et européennes.

L'Alter Summit des 7 et 8 juin 2013 à Athènes sera une étape importante dans cette direction. ■

Une délégation de la FSU et de ses syndicaux nationaux sera à l'altersommet.

**MOBILISONS-NOUS
POUR LA DÉMOCRATIE !**

AFFECTATION DES PLP-TZR EN COLLÈGE EN DEHORS DE LEUR(S) DISCIPLINE(S) : LA COUR D'APPEL DE LYON A STATUÉ

Malgré l'article 2 du statut des PLP, malgré leur opposition, des collègues se retrouvent régulièrement affectés en collège ou en dehors de leur(s) discipline(s) respective(s).

Désormais, pour les TZR, les choses seront plus complexes pour l'administration. La Cour Administrative d'Appel (C.A.A) de Lyon vient de rendre un jugement le 25 avril dernier : si elle reconnaît qu'un professeur de lycée professionnel PLP/TZR en GEA option construction affecté dans un collège peut enseigner la technologie dans un collège mais « ne pouvait être affecté pour un enseignement d'une durée hebdomadaire de plus de huit heures pour une discipline qui n'est pas la sienne », elle retient surtout que « le recteur aurait dû lui confier préalablement ou concomitamment un enseignement à titre principal dans sa spécialité ».

En effet, la cour affirme que « la notion de qualification mentionnée dans le décret n° 99-823 du 17 septembre 1999 ne peut être comprise comme permettant son affectation sur une discipline autre que la sienne, dès lors que les dispositions du décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relative au statut particulier des professeurs de lycée professionnel s'y opposent et qu'il n'est pas établi qu'il disposerait des qualifications nécessaires pour occuper un poste de professeur de technologie ».

Le jugement précise qu'« il ne résulte pas des dispositions précitées, ni d'aucune autre disposition statutaire régissant le corps des professeurs de lycée professionnel, que ces professeurs sont affectés exclusivement dans les lycées professionnels et ne peuvent enseigner la technologie » et « que toutefois, il résulte des dispositions précitées du décret du 6 novembre 1992 que les professeurs de lycée professionnel assurent à titre principal leurs obligations de service dans l'enseignement de leurs disciplines respectives et ne peu-

vent être amenés à participer à un enseignement différent qu'à titre accessoire, lorsqu'ils ne peuvent assurer leur maximum de service dans leur spécialité. »

Références

Article 2 du décret 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel : « Les professeurs de lycée professionnel participent aux actions de formation, principalement en assurant un service d'enseignement dans leurs disciplines respectives. Ils exercent principalement dans les classes ou divisions conduisant à l'acquisition des certificats d'aptitude professionnelle, des brevets d'études professionnelles et des baccalauréats professionnels. Dans ce cadre, les professeurs de lycée professionnel assurent le suivi individuel et l'évaluation des élèves qu'ils contribuent à conseiller dans le choix de leur projet d'orientation (...). »

Article 30 de ce même décret : « Pendant l'année scolaire, (...) les professeurs de lycée professionnel sont tenus, sous réserve des dispositions des articles 31 et 32 ci-dessous, de fournir, sans rémunération supplémentaire, un service hebdomadaire d'une durée de dix-huit heures d'enseignement dans leurs disciplines. Le professeur de lycée professionnel qui n'a pas la possibilité d'assurer la totalité de son service hebdomadaire dans l'établissement dans lequel il est affecté peut être invité par le recteur d'académie à compléter son service, dans ses disciplines, dans un autre établissement scolaire public dispensant un enseignement professionnel. Si ce complément de service doit être assuré dans des types de formation autres que la formation initiale, l'accord de l'intéressé est nécessaire. »

Article 1^{er} du décret du 17 septembre 1999 relatif à l'exercice des fonctions de remplacement dans les établissements d'enseignement du second degré : « Des personnels enseignants du second degré (...) peuvent être chargés, (...) conformément à leur qualification, d'assurer le remplacement >>>

>>> des agents momentanément absents ou d'occuper un poste provisoirement vacant. »

Premier alinéa de l'article 3 de ce décret : l'arrêté d'affectation dans l'une des zones de remplacement de l'académie indique l'établissement ou le service de rattachement de l'agent pour sa gestion ; en application du deuxième alinéa de cet article, « Le recteur procède aux affectations dans les établissements ou les services d'exercice des fonctions de remplacement par arrêté qui précise également l'objet et la du-

rée du remplacement à assurer. »

article 4 : du même décret : « Les personnels mentionnés à l'article 1^{er} assurent le service effectif des personnels qu'ils remplacent (...). »

article 5 : « Entre deux remplacements, les personnels enseignants peuvent être chargés, dans la limite de leur obligation de service statutaire et conformément à leur qualification, d'assurer des activités de nature pédagogique dans leur établissement ou service de rattachement (...) " ■

LA MATERNITÉ DES BLUETS À PARIS DANS L'ŒIL DU CYCLONE

L'hypothèse n'a rien de farfelue, et pourrait même devenir réalité dans les jours qui viennent !

En effet, les Bluets sont, vous le savez, dans une situation très difficile depuis la mise en application de la Tarification à l'Activité (T2A). Depuis la fin 2012, la situation financière ne s'arrangeant pas malgré l'explosion de l'activité, la survie des Bluets est étroitement liée au soutien financier de l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui a subordonné son aide à la mise en place de 67 points préconisés par la mission d'appui.

Or, depuis un premier versement de 1,2 million d'euros fin 2012 qui devait être suivi d'autres versements en 2013, et malgré les efforts menés par l'hôpital pour entrer dans le cadre fixé, l'ARS ne répond plus ! Résultat : faute de percevoir l'intégralité des 4 millions prévus, les dettes s'accroissent malgré la nette amélioration de la situation financière des Bluets en 2012. En cessant son soutien, l'ARS hypothèque l'avenir des Bluets alors que l'activité est en hausse constante.

Pire que la situation de 2008, la possibilité d'une liquidation est imminente: une première date butoir pour notre survie est le 11 juin !

Que peut-il concrètement se passer si les Bluets sont mis en liquidation ? La fermeture pure et simple est, compte tenu de l'excellence des équipements, peu pro-

bable. Reste une reprise par un autre hôpital privé, dont rien ne garantit qu'il sera à but non lucratif, et dont rien ne garantit non plus que toute l'activité sera reprise. La deuxième possibilité est l'adossement à une structure de l'Assistance Publique, probablement Trousseau (Paris). La tendance étant, du côté du gouvernement, aux fusions (en cela, l'arrivée des socialistes au pouvoir n'a rien changé), c'est l'hypothèse la plus vraisemblable.

Dans tous les cas, c'est bien les Bluets tels qu'on les connaît qui sont promis à une disparition certaine.

Que peut-on faire ?

Réagissons en sollicitant le ministère pour que l'ARS, l'Agence Régionale de Santé s'engage à nouveau pour 2013 et que la pression financière ne soit pas fatale à l'hôpital Pierre Rouquès Maternité des Bluets et à l'association Ambroise Croizat (structure qui gère les Bluets ainsi que trois Centres de Rééducation Professionnel)

Aux Bluets beaucoup de changements sont en cours, l'arrivée d'une nouvelle chef de service, Mme Sylvie Gaudu, une médecin militante des droits des femmes, pour septembre, une nouvelle directrice par intérim est annoncée, Mme Prudhomme. Ce n'est donc pas le moment de lâcher la pression sur nos tutelles au moment où les Bluets sont prêts à résister et connaître le sursaut afin que le respect du souhait des femmes, des couples restent la préoccupation essentielle d'une équipe toujours motivées. ■

Société :

du côté de l'association

« Touche Pas aux Bluets »

[http://www.toucheapasaux-](http://www.toucheapasaux-blquets.fr/les-blquets-guillotines)

[blquets.fr/les-blquets-guillotines](http://www.toucheapasaux-blquets.fr/les-blquets-guillotines)

ÊTRE TUTEUR, TUTRICE

OUI ! MAIS AVEC...

Pour le tuteur/la tutrice d'un(e) stagiaire, d'un admissible contractuel ou d'un Emploi d'Avenir Professeur (EAP) :

- **UNE DÉCHARGE DE SERVICE** pour avoir le temps de se former avec les autres tuteurs/tutrice, d'accueillir dans ses cours et se réunir avec le stagiaire, le contractuel-admissible ou l'EAP et, le cas échéant aller dans leur classe.
- Une désignation sur la base du **VOLONTARIAT**
- **UNE FORMATION** en lien avec la **RECHERCHE** sur leur temps de service et reconnue.
- **UN TRAVAIL D'ÉQUIPE**, avec les autres formateurs/formatrices au sein de l'ESPE (Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation).
- **UNE RÉMUNÉRATION** à la hauteur de l'investissement, allouée à tou(te)s les tuteurs/tutrices sans exclusive.

Pour les étudiant(e)s :

- Des **STAGES TOTALEMENT INTÉGRÉS** aux formations universitaires.
- Un **REMBOURSEMENT DES FRAIS** de déplacements pour aller en stage, assurer son service dans le cas des contractuels-admissibles et des EAP.
- Transformer les emplois d'avenir professeurs en **PRÉ-RECRUTEMENT** avec effet sur la carrière sans exiger un service en établissement.

Pour le fonctionnaire-stagiaire lauréat d'un concours :

- Un **SERVICE** devant élèves correspondant à un 1/3 temps et 2/3 temps pour se former et avoir un retour réflexif sur sa pratique.
- **L'AFFECTATION** dans l'établissement du tuteur/de la tutrice
- Un tutorat qui ne confond pas formation et évaluation grâce à des modalités de **TITULARISATION** recueillant des **AVIS MULTIPLES** notamment par des visites des formateurs/formatrices de l'ESPE

SIGNEZ LA PÉTITION EN LIGNE :

www.tuteurtricedouimaisavec.html



Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !



Infos n° 202